



MAIRIE

Marcigny, le 15 avril 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le quinze du mois d'avril, le conseil municipal de MARCIGNY régulièrement convoqué en date du sept avril deux-mille vingt-cinq s'est réuni à dix-neuf heures trente au nombre prescrit par la loi, en présence du public, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame Carole CHENUET, Maire.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
CHENUET Carole	X		
CHAVIGNON Gilles	X		
CLEMENT Monique	X		
CHANDON Frédéric	X		
JANVIER Renée	X		
FERNANDEZ Laurent	X		
PROST Denis		X	
PERRIER Robert	X		
BILLON Odette	X		
RENARD François	X		
GIRARD Valérie	X		
KELLER Sébastien	X		
VERSTRAETEN Géraldine		X	Pouvoir donné à Carole CHENUET
THION Olivier		X	Pouvoir donné à Robert PERRIER
MONTESANO Marina	X		
PONCET Louis	X		
HAUTIER René	X		
PEGUIN René	X		
HENRY Jacques	X		

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 3
- Exclus : 0

Secrétaire de séance : Valérie GIRARD

Un temps de recueillement en mémoire de Monsieur Roland GAILLARD, ancien conseiller municipal très impliqué dans la vie associative, est observé en préambule de la présente séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025

Déclarations d'intention d'aliéner renoncées

	PROPRIETAIRE	SITUATION DU BIEN		ACQUIREUR	DESIGNATION DU BIEN	USAGE ET OCCUPATION	MONTANT DE LA TRANSACTION
	NOM ET PRENOM ADRESSE	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	NOM ET PRENOM			
10/2025	TIXIER Jacqueline TIXIER-CHANARD Anne TIXIER-BERNET Catherine TIXIER Denis TIXIER Jean-Guy TIXIER Vincent	6 place Irène Popard	AM 14	BAUDOT Chloé CARDOSO Jean-Paul	284 m ²	Habitation	90 000.00 €
11/2025	DADOLLE André MENUT Marie	7 rue du 8 Mai	AK 351	LAMALLE Evelyne	91 m ²	Habitation	85 000.00 €

Comptes de Gestion : commune, assainissement, lotissement

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Oùï cet exposé, les membres du Conseil municipal approuvent les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs : commune, assainissement, lotissement.

Madame le Maire ne prenant pas part aux débats ni aux votes sort de la salle.

Madame Clément présente les comptes administratifs des budgets de la commune ainsi que les restes à réaliser vérifiés avec la trésorerie.

Général

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget « Général » pour l'exercice 2024, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Madame Carole CHENUET, Maire.

Cette dernière ayant quitté la séance, le Conseil municipal doit adopter le compte administratif du budget « Général » pour l'exercice 2024.

Monsieur PONCET ne prend pas part au vote en raison de son vote contre le budget primitif 2024.

Oùï cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent 14 voix pour et 1 contre le compte administratif 2024 du budget « Général ».

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 321 625.86	Dépenses	611 074.56
Recettes	2 666 163.17	Recettes	499 534.92
Résultat antérieur reporté	859 842.96	Résultat antérieur reporté	- 205 233.22
Résultat de fonctionnement	1 204 380.27	Résultat d'investissement	- 316 772.86

Lotissement

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter par Madame Clément le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « Lotissement » pour l'exercice 2024, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Madame Carole CHENUET, Maire.

Cette dernière ayant quitté la séance, le Conseil municipal doit adopter le compte administratif du budget « Lotissement » pour l'exercice 2024.

Oùï cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget « Lotissement » arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	412 521.93	Dépenses	408 713.93
Recettes	412 521.93	Recettes	402 274.83
Résultat antérieur reporté	3 600.11	Résultat antérieur reporté	157 725.17
Résultat de fonctionnement	3 600.11	Résultat d'investissement	151 286.07

Assainissement

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Madame Carole CHENUET, Maire.

Cette dernière ayant quitté la séance, le Conseil municipal doit adopter le compte administratif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024.

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget « Assainissement ».

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	228 694.86	Dépenses	171 505.91
Recettes	296 701.69	Recettes	326 024.14
Résultat antérieur reporté	36 325.66	Résultat antérieur reporté	- 168 577.62
Résultat de fonctionnement	104 332.49	Résultat d'investissement	- 14 059.39

Affectation du résultat - Commune, Assainissement, Lotissement

Madame le Maire propose d'affecter les résultats des budgets, selon les répartitions suivantes :

Général

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report de l'excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à 1 204 380.27 €, comme suit :

Section de fonctionnement/recettes - 002 : 673 733.28 €

Section d'investissement/recettes - 1068 : 530 646.99 €

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report du déficit d'investissement 2024 qui s'élève à 316 722.86 €, comme suit :

Section d'investissement/dépenses - 001 : 316 772.86 €

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité l'affectation des résultats du budget général.

Lotissement

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report de l'excédent d'investissement 2024 qui s'élève à 151 286.07 € comme suit :

Section d'investissement/recettes - 001 : 151 286.07 €

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report de l'excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à 3 600.11 €, comme suit :

Section de fonctionnement/recettes - 002 : 3 600.11 €

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité l'affectation des résultats du budget lotissement.

Assainissement

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report de l'excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à 104 332.49 €, comme suit :

Section de fonctionnement/recettes - 002 : 90 273.10 €

Section d'investissement/recettes - 1068 : 14 059.39 €

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le report du déficit d'investissement 2024 qui s'élève à 14 059.39 €, comme suit :

Section d'investissement/dépenses - 001 : 14 059.39 €

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité l'affectation des résultats du budget assainissement.

Vote des taux 2025

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir à l'identique de 2024 les taux 2025.

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	41.07 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	45.27 %
Taux Taxe d'habitation :	16.59 %
Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	21.23 %

Budgets Primitifs 2025 : commune, assainissement, lotissement

Madame Clément expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif concernant l'année 2025.

Madame le Maire propose les budgets primitifs 2025 suivants :

Général

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent 14 voix pour et 4 voix contre le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement	3 171 420.28
Investissement	1 419 788.07

Madame le Maire propose les budgets primitifs 2025 suivants :

Lotissement

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement	542 082.04
Investissement	560 000.00

Assainissement

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement	386 737.10
Investissement	235 251.23

Fongibilité des crédits

Budget communal

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Budget lotissement

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Subvention aux associations

Madame le Maire propose de valider les demandes étudiées lors de la commission « finances ». Monsieur PONCET ne prend pas part aux votes liés aux associations Marcynéma et Comité de jumelage et sort de la salle.

Ouï cet exposé, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

- Marcynéma : 1 200 €
- Comité de jumelage dans le cadre de l'anniversaire : 1 500 €
- Fnaca : 100 €
- Etablissements scolaires : 25 € / élève
- CEP dans le cadre du chargé de mission : 1 509 €

Informations diverses

Intervention d'urgence pour réparer une canalisation d'assainissement rue de la Gare réalisée cette semaine.

Augmentation de la cotisation de la fourrière de 1.17 € par habitant à 1.40 € à prévoir à la suite de l'assemblée générale.

Anniversaire du jumelage en Allemagne : point sur le déplacement organisé par le Comité de jumelage.

Retour positif sur le concert organisé à l'église de Marcigny le week-end dernier.

Séance levée à 20h59

Le Maire,
Carole CHENUET

